

eoliennes de L'Érable

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable

Étude d'impact sur l'environnement déposée
à la ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Volume 2
Annexes
Version finale



Projet 605576
Février 2009
Rév. no. 00



SNC-LAVALIN
Environnement

Annexe N

Portrait agricole du projet d'aménagement du parc éolien de L'Érable, 2008



PORTRAIT AGRICOLE

PARC ÉOLIEN DE L'ÉRABLE

N° DE RÉF. : 0840-7



Photo © Élodie Beaulieu





Actif au cœur du développement!

**Portrait agricole du parc éolien
de L'Érable**

POUR SNC-LAVALIN INC.

Septembre 2008

Activa Environnement inc.
106, rue Industrielle
New Richmond (Québec) G0C 2B0

Téléphone : (418) 392-5088
Sans frais : 1-866-392-5088
Télécopieur : (418) 392-5080
Courriel : info@activaenviro.ca
Internet : www.activaenviro.ca

Équipe de réalisation

ACTIVA Environnement inc.

Supervision et contrôle

Jean-François Hudon | Ingénieur forestier
Directeur général

Chargée de projet

Lucie Beaulieu | Biologiste et agronome

Préparation du rapport

Lucie Beaulieu | Biologiste et agronome
Odile Arsenault | Traductrice et technicienne en bureautique

Avec l'autorisation du CRAAQ, septembre 2008

Figure 1, tirée de *Guide des pratiques de conservation en grandes cultures*, CPVQ, 2000.

Table des matières

1.	Mise en contexte.....	2
2.	Description générale du site à l'étude.....	2
2.1.	Données agricoles générales.....	2
2.1.1.	Région administrative du Centre-du-Québec.....	2
2.1.2	MRC de L'Érable.....	2
3.	Affectation du territoire.....	3
4.	Description du potentiel agricole des sols.....	4
5.	Description qualitative du drainage.....	5
5.1.	Drainage.....	5
5.2.	Zone de surplus de phosphore.....	6
6.	Statistiques agricoles.....	7
6.1.	Productions agricoles.....	7
6.2.	Rendements agricoles.....	9
7.	Bibliographie.....	16
Annexe	17

Liste des tableaux

Tableau 1.	Classification des fermes selon la forme juridique.....	3
Tableau 2.	Classification des fermes selon la classe de revenu.....	3
Tableau 3.	Description du potentiel agricole des classes des sols du système ARDA pour le site à l'étude.....	4
Tableau 4.	Répartition des classes de potentiel.....	5
Tableau 5.	Nombre d'exploitants agricoles.....	7
Tableau 6.	Compilation des superficies cultivées par catégorie de production et par municipalité.....	8
Tableau 7.	Compilation du cheptel par catégorie de production.....	9
Tableau 8.	Rendement de référence des céréales et du maïs fourrager pour 2008.....	10
Tableau 9.	Rendement de référence du maïs-grain pour 2008.....	11
Tableau 10.	Rendement de référence du foin et du pâturage pour 2008.....	11

Liste des figures

Figure 1.	Rigole d'interception.....	5
Figure 2.	Disposition des bassins versants de la zone d'étude.....	6
Figure 3.	Zonage pour le rendement des céréales et de maïs fourrager.....	9
Figure 4.	Zonage pour le rendement du maïs-grain.....	10
Figure 5.	Couverture des stations météorologiques.....	10

Portrait agricole du projet d'aménagement du parc éolien de L'Érable

1. Mise en contexte

C'est dans le cadre du deuxième appel d'offre d'Hydro-Québec pour 2 000 MW en énergie éolienne, que la compagnie Enerfin s'est vu accorder le projet de développer un parc éolien de 100 MW au Québec. Activa Environnement a donc obtenu de parc SNC Lavalin le mandat d'effectuer le portrait agricole pour le site à l'étude. Les informations colligées permettront de définir les impacts potentiels du projet sur l'agriculture.

2. Description générale du site à l'étude

Située à l'intérieur de la région administrative du Centre-du-Québec et dans les municipalités régionales de comté (MRC) de L'Érable, la zone à l'étude couvre en partie les municipalités de Sainte-Sophie d'Halifax, de Saint-Ferdinand et de Saint-Pierre-Baptiste. Le site visé couvre une superficie totale de 19 030 ha.

2.1. Données agricoles générales

2.1.1. Région administrative du Centre-du-Québec

La région administrative du Centre-du-Québec couvre un territoire de 6 980 km² et comprend cinq municipalités régionales de comté (MRC), dont celle de L'Érable. Le revenu engendré par les productions agricoles est estimé à 956,04 millions de dollars. De ce revenu, 51 % est attribué aux productions laitière (35 %) et porcine (16 %). Le secteur agricole maintient 6 500 emplois, ce qui représente 34 % de tout le secteur agricole et agroalimentaire, classant ainsi la région en troisième place au Québec pour les emplois du secteur agricole, soit juste après la région de la Montérégie et de Chaudière-Appalaches (MAPAQ¹, 2008).

2.1.2 MRC de L'Érable

La MRC de L'Érable couvre un territoire de 1 288 km² et englobe onze municipalités, dont celles de Sainte-Sophie-d'Halifax, de Saint-Ferdinand et de Saint-Pierre-Baptiste. Le revenu engendré par les productions agricoles est de 138,5 millions de dollars et correspond à 14,5 % du revenu agricole de la région du Centre-du-Québec. Les principales productions agricoles de la MRC sont la production laitière, la production porcine suivie de l'acériculture, qui correspondent respectivement à 34,54 %, 27,15 % et 7,36 % du revenu agricole de la MRC. On trouve dans la MRC de L'Érable 52 % des entaïles de la région du Centre-du-Québec, et ce, même si le potentiel des érablières dans la MRC n'est exploité qu'à 50 %. La production de canneberges représente 5,56 % du revenu agricole de la MRC et place cette MRC au deuxième rang provincial (MAPAQ², 2008). Selon Statistique Canada, le nombre de fermes pour la MRC s'élève à 675 et le revenu moyen brut par ferme est de 224 837 \$ (revenu brut divisé par le nombre de fermes).

Les tableaux 1 et 2 caractérisent les fermes selon leur forme juridique et leur revenu brut total déclaré en 2005.

Tableau 1. Classification des fermes selon la forme juridique

Forme juridique	MRC de L'Érable	Région du Centre-du-Québec	Province de Québec
Ferme individuelle (à propriétaire unique)	332	1 560	15 241
Société de personnes sans contrat écrit	38	191	2 272
Société de personnes avec un contrat écrit	111	765	5 407
Compagnie (corporation) familiale	159	764	6 254
Compagnie (corporation) non familiale	35	168	1 472
Autre forme juridique	0	0	29
Total	675	3 448	30 675

Source : Statistique Canada, recensement 2006.

Tableau 2. Classification des fermes selon la classe de revenu

Classe de revenu (\$)	MRC de L'Érable	Région du Centre-du-Québec	Province de Québec
- 10 000	111	389	4 554
10 000 à 24 999	92	374	4 234
25 000 à 49 999	86	388	3 802
50 000 à 99 999	85	427	3 860
100 000 à 249 999	123	731	6 214
250 000 à 499 999	99	660	4 820
500 000 à 999 999	58	336	2 165
1 000 000 à 1 999 999	18	102	702
2 000 000 et +	3	41	324
Total	675	3 448	30 675

Source : Statistique Canada, recensement 2006.

3. Affectation du territoire

Le zonage agricole a été établi à partir des informations numériques disponibles auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en date du 13 août 2008. Le site à l'étude est, à peu de chose près, entièrement zoné agricole, soit 97,5 % de la zone d'étude qui correspond à 18 553 ha (carte 1).

La zone agricole numérique n'a pas de valeur légale et ne peut donc servir de preuve formelle, les cartes de format papier faisant foi de tout. En effet, les plans papiers à l'échelle 1:20 000, qui accompagnent les décrets gouvernementaux et qui établissent les zones agricoles par municipalité, constituent la version officielle et légale des limites de la zone agricole. Ces plans sont déposés à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à l'officier de la publicité des droits et au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité locale concernée. Par contre, les données sous forme numérique de la zone agricole constituent une bonne source de référence et de repérage spatial et permettent de se situer rapidement et de disposer d'une vue d'ensemble de la zone d'étude.

Les zones en culture pour le secteur à l'étude proviennent des données écoforestières du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, des données de l'Agence forestière des Bois-Francs et de photo-interprétation. Selon ces données, 6 301,6 ha du site à

l'étude sont cultivés, ce qui représente près de 33 % du territoire (carte 1). Les terres en culture sont réparties de façon assez uniforme à l'intérieur de la zone d'étude, mais sont quand même en plus grande concentration au nord-ouest de la zone.

4. Description du potentiel agricole des sols

L'inventaire des terres du Canada, mieux connu sous le nom de Système ARDA (aménagement rural et développement agricole), donne un aperçu des sols selon leur potentiel de production agricole. Dans cet inventaire, les sols minéraux se subdivisent en sept grandes classes selon leur potentiel en matière de production agricole. Un sol de classe 1 aura un meilleur potentiel agricole qu'un sol de classe 2. Chacune des classes peut être associée à des limitations pour l'agriculture, telle qu'une basse fertilité, un relief défavorable, la présence de roches, etc. Ces limitations sont les mêmes pour chaque classe, mais leur intensité diffère. L'intensité de la limitation sera plus importante de la première à la septième classe (une limitation de basse fertilité sera plus restrictive pour un sol en classe 5 qu'en classe 3). Le système ARDA permet donc de donner un aperçu du potentiel agricole des terres. Cependant, les travaux effectués sur les terres au fil des années ou leur abandon influenceront le potentiel agricole. Ainsi, le classement des sols présenté au tableau 3 ne traduit qu'une partie de la réalité d'aujourd'hui.

Le système de classement ARDA permet de définir le potentiel des sols pour l'agriculture nonobstant leurs usages. En d'autres termes, un sol de classe 1 n'ayant aucune limitation pourrait très bien ne pas être cultivé et correspondre à une forêt ou encore à une zone résidentielle.

Tableau 3. Description du potentiel agricole des classes des sols du système ARDA pour le site à l'étude

Classes	Potentiel	Limitations pour le site à l'étude
2	Sols présentant des limitations modérées qui réduisent la gamme des cultures possibles ou exigent l'application de mesures ordinaires de conservation.	
3	Sols présentant des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitent des mesures particulières de conservation.	T : Relief défavorable P : Sol pierreux
4	Sols présentant des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures ou imposent des mesures spéciales de conservation ou encore présentent ces deux désavantages.	W : Surabondance d'eau F : Basse fertilité
5	Sols présentant des limitations très sérieuses qui en restreignent l'exploitation à la culture de plantes fourragères vivaces, mais permettent l'exécution de travaux d'amélioration.	M : Manque d'humidité
7	Sols n'offrant aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent.	X : Effet cumulatif de plusieurs désavantages mineurs
O	Sols organiques (sols présentant 30 % et plus de matière organique et possédant une couche consolidée de débris organiques d'au moins 12 pouces de profondeur).	

La répartition des classes de potentiel agricole est présentée au tableau 4 ainsi que sur une carte annexée au document (carte 2). Selon ce tableau, 70 % du sol de la zone d'étude correspond aux classes 5 et 7, soit des sols présentant des limitations très sérieuses ou impropres à la culture.

Tableau 4. Répartition des classes de potentiel agricole du site à l'étude

Classes	Superficie (ha)	Proportion (%)
2	195,89	1,03
3	1 713,31	9,00
4	3 188,25	16,75
5	6 924,15	36,38
7	6 484,51	34,75
O	57,04	0,30
Autres*	466,88	2,45
Total	19 030	100

Source : Feuilles numériques du potentiel des sols, ARDA

*Autres : Lacs, rivières, etc.

5. Description qualitative du drainage

5.1. Drainage

De façon générale et en raison de la topographie, la zone à l'étude présente peu de drainage d'origine anthropique, c'est-à-dire soit un drainage souterrain systématique (système de drains agricoles avec collecteurs latéraux tous les 30 mètres), soit un drainage souterrain partiel (système de drains agricoles comprenant environ 2 à 3 lignes de drain), soit un drainage de surface (fossés, avaloir, rigoles d'interceptions, tranchées filtrantes, etc.).

Pour la MRC de L'Érable, qui comprend les municipalités de Sainte-Sophie-d'Halifax, de Saint-Ferdinand et de Saint-Pierre-Baptiste, environ 15 % de la superficie des terres cultivées est drainée par un système souterrain partiel. Le drainage souterrain partiel se concentre dans des zones où il y a accumulation d'eau, soit où il y a des pentes concaves et des abaissements de terrain. Les pentes et vallons du paysage agricole de ces municipalités permettent un bon écoulement naturel de l'eau de surface. Ainsi, environ 30 % de la superficie en culture est drainée en surface qui comprend la mise en place de fossés et de rigoles d'interception (MAPAQ, comm. pers.)



Figure 1. Rigole d'interception

Les pentes et vallons du paysage agricole de la zone d'étude permettent un bon écoulement naturel de l'eau de surface. Ainsi, dans la zone d'étude, les sols sont plus propices à l'installation de rigoles d'interception qu'à la création d'un schéma systématique de drainage anthropique de surface qui demande un aménagement plus dispendieux que les rigoles d'interception.

L'emplacement des drains agricoles à des fins de drainage souterrain d'origine anthropique est habituellement connu des producteurs. Il est recommandé, avant l'érection d'éoliennes ou la construction de chemins d'accès en milieu cultivé, de vérifier auprès des ces derniers s'ils possèdent un plan de drainage, et ainsi éviter des complications futures.

5.2. Zone de surplus de phosphore

Le site à l'étude est situé à cheval entre les bassins versants de la rivière Nicolet et de la rivière Bécancour. Ces deux bassins versants font partie de la liste des bassins versants prioritaires visés par une gestion intégrée de l'eau par bassin versant, tel que prévu dans la Politique de l'eau du gouvernement du Québec.



Figure 2. Disposition des bassins versants de la zone d'étude

La problématique du bassin versant de la rivière Bécancour peut se résumer ainsi : « La qualité des eaux du bassin de la rivière Bécancour est étroitement liée à l'occupation de son territoire. En effet, le secteur en amont de la rivière est occupé par la plus importante municipalité pour ce qui est de la population sur le bassin versant, soit la ville de Thetford Mines. En aval de cette municipalité, la qualité de l'eau est considérée comme mauvaise. La rivière Bécancour traverse ensuite une série de lacs, soit les lacs à la Truite, William et Joseph. À la sortie du lac William, la qualité de l'eau s'améliore et devient satisfaisante. Cette amélioration se fait toutefois au détriment des lacs à la Truite et William qui captent et assimilent les apports polluants provenant de l'amont des lacs. Dans la section plus en aval de la rivière, l'agriculture s'intensifie principalement sur les deux rivières Blanche. En effet, le suivi effectué en 1999 sur ces deux rivières montre que la qualité de l'eau était très mauvaise dans la rivière Blanche en amont de Daveluyville, et mauvaise dans l'autre rivière Blanche en amont de la ville de Bécancour. Il en résulte donc une qualité d'eau douteuse à l'embouchure de la rivière Bécancour, malgré les efforts d'assainissement des eaux usées municipales effectués sur ce bassin versant » (tiré de Minville, 2007).

Pour le bassin versant de la rivière Nicolet, la problématique peut se résumer comme suit : « La partie amont du bassin de la rivière Nicolet est caractérisée par un milieu forestier montagneux. En aval de Victoriaville et de confluence de la rivière des Pins, l'eau de la rivière Nicolet est de qualité douteuse, en raison des pressions municipales et agricoles. Les concentrations en éléments nutritifs, notamment les nitrates-nitrites, sont les principaux facteurs responsables de la dégradation de la qualité de l'eau. Une certaine récupération de la qualité de l'eau s'opère ensuite

sur son parcours puisqu'à Sainte-Monique, dans la partie aval du sousbassin, on observe une eau de qualité satisfaisante » (tiré de Giroux et Simoneau, 2007).

Selon les articles 46, 47, 47.1 et 50.3 du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA), les nouveaux élevages porcins ne sont pas autorisés, et la superficie en culture des végétaux est réglementée dans la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax (municipalité de l'annexe II du REA). Pour les municipalités de Saint-Ferdinand et de Saint-Pierre-Baptiste, (municipalité de l'annexe III du REA), la superficie en culture des végétaux est aussi réglementée et les nouveaux élevages porcins y sont autorisés, mais seulement sous certaines conditions.

6. Statistiques agricoles

6.1. Productions agricoles

Les producteurs enregistrés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ont l'obligation de remplir des fiches descriptives de leur exploitation. Les statistiques présentées dans les tableaux 5, 6 et 7 ont été compilées à partir des fiches d'enregistrement mises à jour en 2007. Pour chacune des catégories, les types de culture ou de production animale qui y sont inclus sont décrits en annexe. Selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, les catégories qui regroupent moins de trois exploitations ne peuvent être divulguées.

Tableau 5. Nombre d'exploitants agricoles

<u>Municipalités</u>	<u>Nombre d'exploitants agricoles</u>
St-Ferdinand	77
Ste-Sophie-d'Halifax	74
St-Pierre-Baptiste	73

Source : Fiche d'enregistrement des producteurs agricoles, MAPAQ 2007.

En général, la distribution des catégories de culture, selon leur importance en superficie, est relativement semblable pour les municipalités partiellement incluses à l'intérieur du site à l'étude (tableau 6). La catégorie la plus importante est le fourrage avec un total de 28 % des superficies, suivi par l'acériculture (17 %), du pâturage (14 %) et, de moindre importance, la catégorie des céréales, des oléagineux, des légumineuses et des autres grains avec 5 % des superficies. Pour l'ensemble des municipalités, il n'y a pas ou pratiquement pas de superficie allouée à l'horticulture, la culture de fruits ou de légumes.

Tableau 6. Compilation des superficies cultivées par catégorie de production et par pomunicipalité

Catégorie	Production végétale (ha)							
	Ste-Sophie d'Halifax		St-Ferdinand		St-Pierre-Baptiste		Total	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	566,00	9,85	36,00	0,49	51,00	0,84	653	3,42
Culture abritée ¹	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Fourrage	1 738,00	30,25	1 895,00	25,92	2 013,00	33,29	5 646	29,55
Pâturage	783,00	13,63	1 068,00	14,61	622,00	10,29	2 473	12,94
Fruits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00
Légumes ²	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00
Horticulture	nd	0,00	46,29	0,63	0,00	0,00	46,29	0,24
Acériculture	1 004,00	17,47	1 240,00	16,96	1 288,00	21,30	3 532	18,49
Superficie non cultivée ³	1 655,00	28,80	3 027,00	41,40	2 073,00	34,28	6 755	35,36
TOTAL	5 746,00	100	7 312,30	100	6 047,00	100	19 105,29	100

Source : Fiche d'enregistrement des producteurs agricoles, MAPAQ 2007.

¹ : Culture sous serre.

² : Légumes frais et de transformation.

³ : Comprend les friches, les boisés, les plantations forestières et autres (savane, étang, etc.)

Contrairement aux productions végétales, l'ordre d'importance des productions animales varie selon la municipalité (tableau 7). Ainsi, la production porcine n'est présente que dans la municipalité de Saint-Ferdinand et correspond à 58 % de tout son cheptel animal. La production ovine se trouve seulement dans la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et correspond à 48 % de tout son cheptel. La production bovine est présente dans les trois municipalités et correspond à 32 %, 28 % et 77 % de leur cheptel respectivement. Tout comme pour la production bovine, la production laitière est présente dans les deux municipalités et correspond à 19 %, 14 % et 22 % de leur cheptel.

En regardant l'ensemble des trois municipalités, c'est la production bovine qui est la plus importante avec 40 % du cheptel commun, suivie par la production porcine (28 %).

Tableau 7. Compilation du cheptel par catégorie de production et par municipalité

Catégorie	Production animale (nombre de têtes)							
	Ste-Sophie-d'Halifax		St-Ferdinand		St-Pierre-Baptiste		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Laitière	1 001	19,43	1 193	13,51	876	21,67	3 070	17,03
Aquicole	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Bovine	1 632	31,68	2 457	27,82	3 133	77,49	7 222	40,06
Ovine	2 486	48,25	nd	0,00	0	0,00	2 486	13,79
Caprine	nd	0,00	nd	0,00	0	0,00	0	0,00
Porcine	nd	0,00	5 132	58,10	0	0,00	5 132	28,47
Chevaline	33	0,64	51	0,58	34	0,84	118	0,65
Avicole	nd	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Cunicole ¹	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Divers ²	nd	0,00	nd	0,00	0	0,00	0	0,00
TOTAL	5 152,00	100	8 833,00	100	4 043	100	18 028	100

Source : Fiche d'enregistrement des producteurs agricoles, MAPAQ 2007.

¹ : Production de lapins

² : Cervidés, alpagas, bisons, visons reproducteurs et autres espèces

6.2. Rendements agricoles

Les données du rendement des cultures proviennent des systèmes collectifs de la Financière agricole du Québec et sont établies selon les conditions climatiques locales. Le tableau 8 présente les rendements de référence pour l'année 2008 de la zone d'étude. Le rendement de référence (ou prévu) pour l'année 2008 est établi à partir d'un historique de 15 à 10 ans de rendements réels moyens. Les rendements de la Financière agricole ne sont présentés ici qu'à titre indicatif et comportent seulement trois grandes catégories, soit les céréales et le maïs fourrager, le maïs-grain et les fourrages et pâturages. Les autres cultures pouvant être couvertes par l'assurance récolte, comme les pommes de terre ou les fraises ne sont pas présentées, puisqu'elles sont moins représentatives du site à l'étude.

Les conditions climatiques locales du site à l'étude pour les cultures de céréales (blé, orge et avoine) et du maïs fourrager sont celles correspondant aux zones 2-17 et 3-03, de la Financière agricole. À la figure 3, on constate que le site à l'étude est principalement influencé par les conditions climatiques associées à la zone 3-03. La zone 2-17 de la Financière agricole se situe au nord-ouest du site à l'étude.

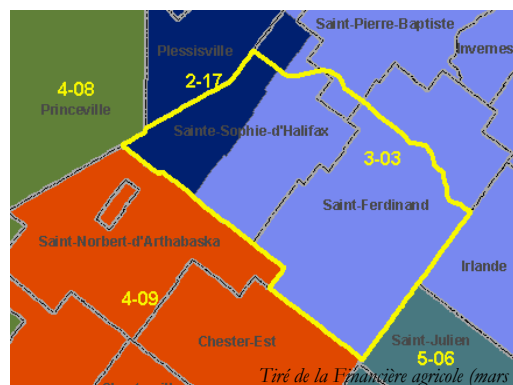


Figure 3. Zonage pour le rendement des céréales et de maïs fourrager

Pour la culture du maïs-grain, le zonage du système collectif de la Financière agricole ne couvre que la section nord-ouest du site à l'étude (figure 4). Le reste de la superficie du site n'est pas couvert. Le fait qu'il n'y ait pas de zonage à certains endroits ne signifie pas nécessairement qu'il n'y a pas de culture de maïs-grain, mais seulement que cette culture est marginale. En effet, compte tenu des conditions climatiques moins favorables à la croissance du maïs-grain (normalement moins de 2 200 UTM), la Financière agricole n'assurera pas les producteurs au moyen du système collectif, mais plutôt par l'intermédiaire d'un programme d'assurance individuelle.

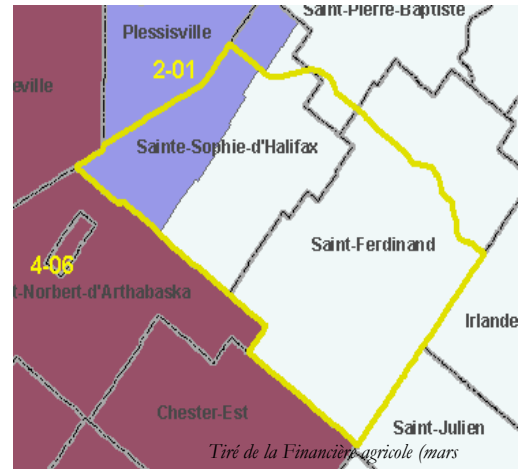


Figure 4. Zonage pour le rendement du maïs-grain

Pour les rendements des cultures de foin et de pâturage, la Financière agricole se réfère aux rendements obtenus sur des terres situées près de différentes stations météorologiques. Ainsi, pour la zone d'étude, nous avons fait une moyenne des rendements associés aux stations météorologiques de Princeville et de Saint-Ferdinand, toutes deux situées à proximité du site à l'étude et couvrant ce dernier (figure 5).

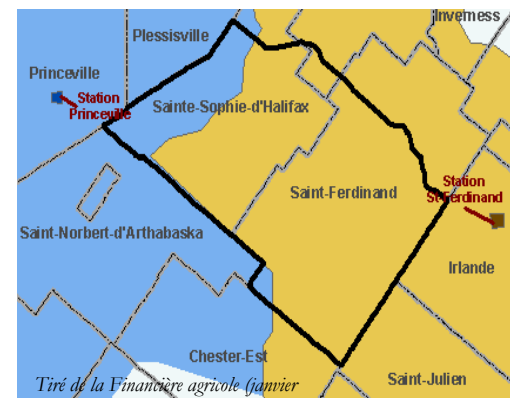


Figure 5. Couverture des stations météorologiques

Le rendement du foin prend en considération l'importance relative de chacune des fauches en terme de superficie et représente la quantité totale de foin produite annuellement sur 1 hectare. Pour les pâturages, le rendement est basé sur les producteurs faisant majoritairement des graminées.

Tableau 8. Rendement de référence des céréales et du maïs fourrager pour 2008

Culture	Rendement de référence (kg/ha)			
	Zone 2-17	Moyenne régionale (zone 2)	Zone 3-03	Moyenne régionale (zone 3)
Avoine	2 011	1 904	1 974	2 078
Blé	2 65	2 194	1 968	2 051
Orge	2 861	2 288	2 061	2 111
Maïs fourrager	17 936	15 100	14 416	13 376

Source : Financière agricole, rendement de référence (Follic 2008).

Tableau 9. Rendement de référence du maïs-grain pour 2008

Culture	Rendement de référence (kg/ha)	
	Zone 2 -01	Moyenne régionale (zone 2)
Maïs-grain	6 325	6 010

Source : Financière agricole, rendement de référence (Follic 2008).

Tableau 10. Rendement de référence du foin et du pâturage pour 2008

Culture	Rendement de référence (kg/ha)
Foin	5 844
Pâturage	2 861

Source : Financière agricole, rendement de référence (Follic 2008).

7. Bibliographie

FOLLIC, G., L. Bélanger. 2008. Rendements de référence 2008 en assurance récolte. Direction de la recherche et du développement, La Financière agricole du Québec. 39 p.

GIROUX, I. et M. SIMONEAU, 2008. État de l'écosystème aquatique du bassin versant de la rivière Nicolet : faits saillants 2004-2006, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du suivi de l'état de l'environnement, ISBN 978-2-550-53174-6, 21 p

INVENTAIRE DES TERRES DU CANADA. 1972. Environnement Canada. Rapport no 2 Classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole 15 p. (Consulté en août 2008) [En ligne]: http://geogratis.cgdi.gc.ca/ITC/index_agriculture.html

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ). 2004. Portrait agroalimentaire de la MRC de l'Amiante. 4 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ)¹. 2008. Agriculture et agroalimentaire dans la région du Centre-du-Québec. 28 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ)². 2008. Agriculture et agroalimentaire dans la MRC de L'Érable. 15 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ)³. 2008. Agriculture et agroalimentaire dans la MRC d'Arthabaska. 15 p.

MINVILLE, S. 2007. État de l'écosystème aquatique du bassin versant de la rivière Bécancour : faits saillants 2004-2006. Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du suivi de l'état de l'environnement, ISBN 978-2-550-51516-6 (PDF), 15 p. (Consulté en août 2008) [En ligne]: <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/bassins/becancour/faits.htm>

STATISTIQUE CANADA. Profil des communautés agricoles. Recensement 2006. (Consulté en août 2008) [En ligne] <http://www26.statcan.ca:8080/AgrProfiles/cp06/PlaceSearch.action>

Communications personnelles :

Financière agricole du Québec. Centre de services de Victoriaville. 767, boulevard Industriel Est, bureau 200 Victoriaville (Québec) G6T 1S7

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) Centre de services de Victoriaville. 767, boulevard Industriel Est, bureau 100 Victoriaville (Québec) G6T 1S7

Annexe

Détermination des catégories de production végétale et de production animale.

Selon les fiches d'enregistrement des producteurs agricoles.

Production végétale

1. Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains

Avoine
Blé pour alimentation animale
Blé pour alimentation humaine
Canola
Céréales mélangées
Haricot sec
Lin
Maïs-grain (sauf maïs sucré)
Orge brassicole
Orge fourragère
Pois sec
Sarrasin
Seigle
Soya
Autres

2. Cultures abritées

Plants de légumes en caissette pour jardins
Plants de légumes en caissette pour plein champ
Fleurs annuelles en caissette et jardinières
Plantes vivaces
Roses coupées
Autres fleurs coupées
Potées fleuries
Plantes vertes
Concombres
Piments
Laitue
Tomates
Fines herbes
Plants forestiers
Autres

3. Fourrages récoltés

Prairie (foin)
Maïs d'ensilage ou fourrager
Autres cultures d'ensilage ou fourragères

4. Fruits

Bleuets corymbes ou géants
Bleuets nains
Canneberges
Cantaloups
Fraises conventionnelles
Fraises d'automne

Fraises à haute densité
Framboises
Framboises d'automne
Melons
Vignes
Pommiers nains
Pommiers semi-nains
Pommiers standard
Poiriers
Pruniers
Autres

5. Horticulture ornementale plein champ

Arbres de Noël
Pépinières de plants forestiers
Arbustes
Rosiers
Plantes vivaces
Arbres feuillus
Gazon
Conifères
Autres

6. Horticulture ornementale en conteneur

Arbres feuillus
Arbustes
Conifères
Plants forestiers
Plantes vivaces
Rosiers

7. Légumes frais

Ail
Aubergines
Brocolis
Céleris
Cerises de terre
Choux-fleurs
Choux chinois
Concombres
Échalottes françaises
Fines herbes
Haricots
Maïs sucré
Navets

Oignons espagnols
Panais
Poireaux
Poivrons
Pommes de terre de semence
Radis à cello
Rutabagas
Zucchinis

8. Légumes de transformation

Aubergines
Betteraves
Brocolis
Carottes
Céleris
Choux
Choux-fleurs
Choux de Bruxelles
Citrouilles
Concombres
Courges
Gourganes
Haricots

Laitues
Maïs sucrés
Oignons
Piments forts
Poireaux
Pois
Poivrons
Pommes de terre
Tomates
Zucchinis
Autres

9. Pâturage

Pâturages améliorés, cultivés
Pâturages naturels

10. Non cultivées

Terres en friche
Boisés et plantations forestières
Autres

Productions animales

1. Aquiculture

Truites
Saumons
Autres

2. Bovins de boucherie

Vaches
Taures
Veaux d'embouche
Taureaux
Bovins semi-finition
Bovins de finition

3. Bovins laitiers

Vaches
Taures
Génisses
Petits veaux laitiers
Taureaux

4. Chevaux

Juments – Selle
Juments – Trait
Juments – Course
Mâles – Selle
Mâles – Trait
Mâles – Course
Poulains et pouliches
Hongres

5. Ovins

Brebis de boucherie
Brebis laitières
Agnelles
Béliers
Agneaux de lait
Agneaux légers
Agneaux lourds

6. Porcs

Naisseurs avec pouponnière
Naisseurs sans pouponnière
Pouponnière seule
Finisseur avec pouponnière
Finisseur sans pouponnière
Naisseurs-finisieurs avec pouponnière
Naisseurs-finisieurs sans pouponnière

7. Veaux lourds

Veaux de lait
Veaux de grain

8. Volailles (poule, dindon)

Poules (œufs de consommation)
Poules (œufs d'incubation)
Gros poulets
Poulets à griller
Poulettes (œufs de consommation)
Dindons de reproduction
Dindons à griller
Dindons lourds

9. Volailles (autres)

Canards
Faisans
Cailles
Pintades
Émeus
Émeus d'élevage
Émeus juvéniles
Autruches
Autruches d'élevage
Autruches juvéniles

10. Autres productions

Chèvres
Lapis
Divers
Cervidés
Autres



Siège social :

106, rue Industrielle
New Richmond (Québec) G0C 2B0
Téléphone : 418 392.5088
Courriel : info@activaenviro.ca

Succursale :

84, St-Germain Est, Bureau 2080
Rimouski (Québec) G5L 3H8
Téléphone : 418 723.1388
Télécopieur : 418 722.8764

Sans frais : 1 866 392.5088 • Télécopieur : 418 392.5080



www.activaenviro.ca